

Compte-rendu du conseil consultatif des quartiers (CCQ) Butte à Montseigneur, Moc Souris, Guieterie, Vaugien du 27 janvier 2021.

Etaient présents :

- **Dominique Dufrasnes** : élu en charge de l'animation des CCQ de la commune.
- **MM JM Cahen** (Rue Henri Janin), **J Fontenoy** (Résidence de la Guieterie), **JM Mouton** (Résidence de la Guièterie)
- **Dominique Ménard** (Avenue des Bois), Adjoint Espace Public & Bâtiments
- **Valérie Peris**, élue référente du quartier (Rue Pierre Curie) – secrétaire provisoire

Après un tour de table permettant à chaque participant(e) de se présenter, il est fait remarquer qu'il n'y a pas de représentant(e) du quartier de Moc Souris ni du lotissement du Domaine de Vaugien ni des habitants du Parc de Vaugien et ni de Ragonant. V. Peris sollicite en cours de réunion, Mme Aurore Pichon (Avenue Chauveau) qui accepte. Chacun.e est chargé.e de solliciter des personnes de ces quartiers afin d'assurer une meilleure représentation de chaque lieu.

Dominique Dufrasnes présente la charte des CCQ et demande à chacun.e de la relire et de revenir vers lui et le CCQ pour donner son approbation et/ou faire des propositions de modifications. La principale nouveauté concerne la mise à disposition d'un budget de 5000€ pour le financement de projet(s) porté(s) par le CCQ.

Il est ensuite proposé la création d'une boîte mail afin de mettre en place un dispositif de communication spécifique au quartier. Dominique Dufrasnes doit s'en charger. Cette boîte permettra aux habitant.es du quartier et aux membres du CCQ de pouvoir communiquer.

Il est précisé que les comptes-rendus de chaque CCQ seront diffusés sur le site internet (et éventuellement sur les réseaux sociaux) de la commune.

V. Peris est nommée secrétaire de cette séance. Il est précisé qu'il serait souhaitable que ce soit un.e habitant.e du quartier non élu qui s'en charge.

La suite de la séance est consacrée à l'exposé des différentes problématiques du quartier :

1. **Trottoir rue Pierre Curie (sécurité des piétons)** : Un projet avec des plans d'alignement avait été réalisé permettant l'acquisition de parcelles de terrains en vue de la création de trottoir Rue Pierre Curie entre l'avenue Chauveau et l'avenue Thérèse (là où il n'y en a pas). Cette mesure d'alignement n'a jamais été mise en œuvre. La stratégie adoptée par les différentes municipalités a été l'acquisition des parcelles, à l'occasion de ventes. Ce choix présente l'inconvénient d'être long. Il est demandé de réfléchir à des aménagements provisoires permettant une meilleure sécurité pour les piétons.
2. **Trottoir Avenue de la Guieterie** : il est demandé la création d'un trottoir depuis l'intersection avec la rue Pierre Curie jusqu'au tunnel reliant l'avenue de la Guieterie à la rue Ditte. De part et d'autres de la route, les trottoirs existant étant enherbés, les piétons sont souvent contraints de marcher sur la route. Un éclairage doit être envisagé au-delà de la résidence du Domaine de Vaugien.
3. **Résurgence d'eau avenue de la Guieterie** (avant le tunnel) : cette résurgence présente un danger en hiver car cette eau crée des plaques de verglas.
4. **Chemin de la Glacière** : Il est noté que l'enrobé présente de nombreux trous. Il est souhaité une réfection avec un matériau qui présente un rapport coût/entretien favorable.
5. **Avenue de la Terrasse** : Des travaux concernant les trottoirs et les emplacements sont attendus. M. Ménard précise que les études relatives à la rue de la Terrasse ont été réalisées. Suite à de nombreuses relances de la commune, le département envisage désormais de réaménager le carrefour entre la route de Limours, l'avenue Guy de Coubertin, la rue Henri Janin et l'avenue de la Terrasse. Il est donc préférable d'attendre ces travaux afin de mettre en

cohérence la réhabilitation de l'avenue de la Terrasse avec ce réaménagement du carrefour. Le démarrage des études du département ne se fera qu'après le vote du budget du département (avant ou après les prochaines élections ?)

6. Les points évoqués lors de ce CCQ concernent des travaux. Il est rappelé que les CCQ peuvent aussi être le lieu de discussion de **projets liés à la convivialité** (fête de quartier, installation de bancs, de tables,...) **ou à l'environnement** (installation de ruches, fleurissement...).

Le prochain CCQ aura lieu au printemps